

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur des demandes d'autorisation d'exercer :

- pour la construction projeté du bâtiment sur le lot 5 380 924 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, avenue Robillard, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 2° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1167199002];
- aux 2° et 3° étages avec mezzanine du bâtiment portant le numéro 1223, rue Mckay, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 7° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347094].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 9 février 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 23 janvier 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^{re} Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie